

REPUBLIQUE DU BURUNDI

AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI (ARB)

PROJET MULTINATIONAL DE REHABILITATION DE LA ROUTE RUMONGE-GITAZA ET KABINGO-KASULU-MANYOVU

N° DU PROJET : P-Z1-DB0-224

N° DU DON : 2100155038566

Date de publication : 20/04/2023

Date limite de dépôt : 10/05/2023

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

ETUDES DE RESILIENCE CLIMATIQUE ET D'AMENAGEMENT DE LA RN3 / SECTION GITAZA-MAGARA (15 km) ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du PROJET MULTINATIONAL DE REHABILITATION DE LA ROUTE RUMONGE-GITAZA ET KABINGO-KASULU-MANYOVU, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de service d'études de résilience climatique et d'aménagement de la RN3 / section Gitaza-Magara (15 km) et élaboration DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) Etudes topographiques et bathymétriques ; (ii) Etude du phénomène d'érosion lacustre des berges ; (iii) Etude hydrogéologique et de glissement de terrain ; (iv) Etudes géotechniques et recherche de matériaux de construction ; (v) Etude hydrologique ; (vi) Etude Hydraulique ; (vii) Dimensionnement structurel des ouvrages d'art et courants ; (viii) Etudes techniques et de tracé routier ; (ix) Fourreaux pour réseaux divers ; (x) Etudes d'impact environnemental et social incluant le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ; (xi) Etablissement des plans d'APD, avant-métrés, estimation, pièces écrites et rapports ; (xii) étude économique et (xiii) Etablissement du Dossier d'Appel d'offres.
3. Durée de prestations est de six (06) mois calendaires.
4. Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, à travers l'Organe d'Exécution du projet, qui est l'Agence Routière du Burundi (ARB), invite par le présent avis, les Bureaux de Consultants, à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification
5. Les Firmes intéressées, éligibles et qualifiées, pour les prestations des services demandés, doivent fournir les informations indiquant :
 - Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des projets similaires et d'envergures analogues en étude technique et environnementale des infrastructures routières ;
 - Les capacités techniques et de gestion du candidat ;

- Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, et
- Toutes autres informations complémentaires.

- Une liste restreinte composée de six (06) bureaux sera retenue à l'issue de la procédure d'évaluation des manifestations d'intérêt.
- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaines de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- Les firmes retenues sur cette liste restreinte recevront ultérieurement une Demande de Proposition.
- Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, les jours ouvrables.
- Les expressions d'intérêt, dont un original et **cinq 5 copies**, accompagnées d'une copie électronique sur Clé USB doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous plis fermé, au plus tard le **10/05/2023 à 9 heure (heure locale)**, et portant expressément la mention «**ETUDES DE RESILIENCE CLIMATIQUE ET D'AMENAGEMENT DE LA RN3 / SECTION GITAZA-MAGARA (15 km) ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**».
- L'adresse à laquelle les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés est la suivante :
 Agence Routière du Burundi
 À l'attention du Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi
 Cellule de Suivi de l'Exécution du Projet (CSEP) / RN 3-IV, section Rumonge-Gitaza (45 km)
 Avenue Heha, Quartier Kabondo
 B.P. 6675 Bujumbura/ BURUNDI
 Tel:(257) 22 22 29 40, Fax: (257) 22 22 09 59
 Site web pour plus d'informations:www.agenceroutiereduburundi.bi
 E-mail:info@agenceroutiereduburundi.bi.
 Copie à : pbisekere@gmail.com, majuvass@yahoo.fr et nyanjebo@yahoo.fr.
- Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyées sous format électronique à l'adresse ci-dessous :
 E-mail:info@agenceroutiereduburundi.bi, avec copie à pbisekere@gmail.com,
majuvass@yahoo.fr et nyanjebo@yahoo.fr
- La langue de travail sera le français

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
 ROUTIÈRE DU BURUNDI
 Tél: 22 22 29 40
 Bujumbura
 SYLVESTRE NSANZERUGEZE
 DIRECTION GÉNÉRALE